



RÈGLEMENT 12h TRAIL

Une nuit, un matin pour un cumul de kilomètres

SI OBLIGATIONS COVID 19

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIR AUX CHATEAUX ET BASES DE VIE**
 - **PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE**
- **DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIR**
- **EVITEZ LES CONTACTS AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS PANDANT L'EPREUVE**
 - **LES REPAS SERONT SERVIS SUR PLATEAUX POUR FACILITER L'ISOLEMENT ET LE DEPLACEMENT SUR LE SITE**
- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER EN CAS D'ANNULATION COVID, A MINIMA 50% DES DOSSARDS OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**
 - ***Pas de traces gps du parcours***
- ***Le Parcours peut être modifié, distance et d+ en raison de conditions climatique, obligations divers et soumis aux autorisations ONF et Pref ...***

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le SAPIENS TRAIL, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82) ET DE LARROQUE (81). -

Elle aura lieu les 22 et 23 Février 2025.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Le concept SAPIENS TRAIL est basé sur une course de Trail réalisée sur un parcours de plus de 50 kms sur la commune de Bruniquel et Larroque pour une durée supérieure à 12h.

Celui-ci est pourvu de 3 bases de vie permettant à la fois le ravitaillement et la zone de repos et une base de vie autonome.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Vous aurez 12 heures pour cumuler un maximum de kilomètres.

Le mental, la résistance, l'endurance et la gestion de course devront être vos atouts.

L'assistance ne sera autorisée que sur les bases de vie.

Un sac de délestage sera disponible sur les 3 bases et base de vie Semi autonome Nous.

Qui osera s'auto-défier ? Qui pourra surmonter 12 heures dont 9h en nocturne de trail ?

Matériel obligatoire :

MASQUE Si restriction Covid

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml minimum)
- d'une réserve alimentaire
- d'une couverture de survie
- d'un sifflet
- d'une lampe frontale
- d'un gobelet personnel
- de gants
- d'un téléphone portable ... qui fonctionne.

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- une seconde couche
- un collant de course long
- un bonnet ou tout couvre-chef chaud.

ARTICLE 3 : TARIFS

Pour les participants : 67 €

Repas de clôture : inclus

DECLARATION OBLIGATOIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION SI VOUS PRENEZ LE REPAS

Pasta party : 10€

A PARTIR DU 14 janvier 2025 LES INSCRIPTIONS SERONT MAJORES DE 20€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Le dossard ne peut être échangé ou revendu.

Inscriptions

70 DOSSARDS

À partir du 1 SEPTEMBRE 2024 à 23h59

- en ligne sur le site
www.bruniquelorigine trail.fr

- par chèque à l'adresse de l'association :
Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE.

FIN DES INSCRIPTIONS LE 09 Février 2025

Annulation et remboursement

Pour prétendre au remboursement de votre inscription,

la demande d'annulation, envoyée en recommandé à l'adresse postale de l'association, sera prise en compte pour les causes suivantes **uniquement** :

- accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même,
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès du conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur entraînant une hospitalisation ou arrêt de travail de plus de 5 jours, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- avant le 23 Novembre 2024, 90 % du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités *
- à compter du 23 Novembre 2024, 50% du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités *
- après le 14 janvier 2025, aucun remboursement ne sera possible.

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 9 février 2025 à 23h59. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE.

LIMITE A 70 DOSSARDS

FIN DES INSCRIPTIONS à 23h59 LE 14 Février 2025

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se déroulera aux châteaux de Bruniquel ou la semaine précédente chez notre partenaire RRUNNING Montauban

Samedi 22 février 2025

De 16h à 20h : remise des dossards et dotation avec 4 sacs de délestage pour les bases de vie

Sac poubelle solide de 50L

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- la vérification du matériel obligatoire.

La présentation du matériel obligatoire sera demandée lors du retrait des dossards. Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve. ATTENTION : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

Des contrôles du matériel obligatoire seront pratiqués de façon inopinée et au hasard des coureurs tout au long du parcours.

Les puces ou balises actives vous seront remis en accès SAS départ.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association "Bruniquel Origine Trail" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES : La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE ET CONTRÔLES

Actuellement à l'étude balise active par coureur, ce qui permet un suivi GPS , diffusion live de votre progression et un calcul plus précis de votre distance.

Chronométrage : **chaque participant en SOLO devra porter son dossard de façon visible et porter sa balise sur lui... L'an dernier, un coureur l'avait laissé dans sa voiture :-)**

Votre dernière position sur le parcours **DANS LE SENS DE LA COURSE**, le Dimanche 23 2025 à 10h servira pour votre classement et distance parcourue.

Passé les 24h, le Dimanche matin à 10h, sur chaque point de contrôle nous vous indiquerons le passage le plus court pour revenir aux châteaux ou rapatriement.

Les données seront visibles sur internet via notre site web ainsi que sur un écran positionné aux bases de vie.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DU SAPIENS TRAIL

Vendredi 21 février 2025

- 19h00 à 21h00 : Pasta Party

Samedi 22 février 2025

- 16h00 à 20h00 : remise des dossards
- 22h00 : départ de la course

Dimanche 23 février 2025

- 10h : fin de la course
- 11h : podium

- 12h : ouverture du repas de fin de course.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Tous les participants Finishers de l'épreuve se verront remettre un lot. Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) ayant effectué le plus de kilomètres. En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "SAPIENS TRAIL" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Parcours OUBLIEZ 2023

Pas d'aller retour ! Un parcours en 8, avec une intersection au Nouals. Aller Escourat /Nouals arrivée par le moulin en passant par le tunnel, puis direction Larroque, directement par le chemin large communal en sortie de la base ... Retour, Larroque/ Nouals, vous montez encore par le moulin (elle est belle cette bosse). Sortie de la base vous repartez sur votre droite direction Bruniquel... Panneaux de direction et bénévoles en journée pour l'intersection.

Le parcours de 50 km voir plus 2400D+ voir plus ... Comprend 3 bases de vie , composées d'un ravitaillement copieux et d'une zone de repos. Plus une Base en semi autonomie Nouals. La répartition de ces bases divise donc le parcours en 5 tronçons:

- du château de Bruniquel à la base 1 Escourat : 7 km, monotrace en sous-bois, sur crête, monté de 250D+ sur 1.2 km, descentes 300D- sur 2 km, du caillou, des bosses et de l'herbe ...

- de la base 1 Escourat à la base 2 Nouals : 12 km 800D+ environ, chemin de randonnée, montées, descentes parfois technique (suivant météo), une traversée au-dessus des eaux et une balade au fil du temps, chemin forestier large et sympathique, monotrace en sous-bois, descente magique sous des arches de verdure ... plutôt roulants ... ou presque

- de la base 2 Nouals à la base 3 Larroque (81): 8 Km,400D+, départ sur un chemin large , petit coup de cul et belle descente sur la vère...Rien de technique , partie roulante question de récupérer.

- de la base de Larroque à la base des Nouals 2... Sortie de 15 Kms 800D+...Vous partez pour atteindre un balcon qui surplombe le village aux pieds des falaises. Balade en sous bois, un parcours varié ...

-de la base des Nouals 2 à Bruniquel ...6 Kms 350 D+/450, un poil de technique suivant la météo, pour le reste les habitués connaissent les vues aériennes sur la vallée et votre passage sur l'autre rive... Fin du parcours sur la rue qui monte aux châteaux, les dernier 60 D+ sur qqs centaines de mètres ;-)

Le parcours sera définitifAvant votre départ ...Promis !

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

PAS DE REPAS CHAUDS BASE DE VIE semi AUTONOME DES NOUALS.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

ATTENTION : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants au passage de cordes et au pont de singe.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER EN CAS D'ANNULATION COVID, A MINIMA 50% DES DOSSARDS OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

